

COMMUNE DE GUEREINS

Compte-rendu de la séance du conseil municipal

du mercredi 13 avril 2022 à 19 heures 00

Le mercredi treize avril deux mille vingt-deux, à dix-neuf-heures, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, salle du conseil municipal, le conseil municipal de la commune de GUEREINS.

Convocation du 8 avril 2021

Etaient présents :

Madame Claude CLEYET-MARREL, Monsieur Thierry SEVES, Madame Delphine TRONCI, Monsieur Jacques MARAILLAC, Madame Béatrice GAMBINO, Madame Joëlle CHAIGNEAU, Monsieur Stéphane MELINON, Monsieur Laurent PERRI, Madame Anne GUYON.

Etaient absents excusés :

Monsieur Daniel MICHEL (a remis pouvoir à Thierry SEVES) ;
Monsieur Stéphane DUFOUR (a remis pouvoir à Joëlle CHAIGNEAU) ;
Madame Sandra CLEANTHOUS (a remis pouvoir à Claude CLEYET-MARREL) ;
Nathalie GOUILLON.
Fabrice VIOLLET.

Etait absente :

Madame Isabelle BOUSSEMART

Madame Delphine TRONCI est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal, en application de l'article L 2121-15 du CGCT.

1. Vote des taux 2022

Monsieur Thierry SEVES propose les taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le conseil municipal, considérant la nécessité d'augmenter les dépenses et de contracter un prêt, vote les taux d'imposition suivants pour 2022 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 32,97 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39,31 %

2. Vote du budget primitif 2022

Monsieur Thierry SEVES présente le projet de budget primitif de la commune établi pour 2022, s'équilibrant en recettes et en dépenses à 1 189 539,00 euros en section de fonctionnement et 1 472 596,00 euros en section d'investissement.

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur ce budget.

Aussi, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le conseil municipal vote le budget de la commune établi pour l'année 2022.

3. Vote des subventions

Ce point est reporté à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil municipal.

4. Convention de passage et d'entretien relative aux sentiers de randonnée inscrits au PDIPR.

Madame le Maire présente un projet de convention de passage et d'entretien entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre et la commune de Guéreins.

Monsieur Jacques MARAILLAC attire l'attention sur l'article 4 selon lequel :

« Le propriétaire autorise les travaux d'aménagement (pose de poteaux/lames et panneau de départ le cas échéant), s'engage à laisser le libre passage des randonneurs décrits à l'article 1, à respecter les balisages et aménagements effectués sur le chemin, à réaliser un contrôle annuel et à assurer l'entretien courant éventuel »

Des éclaircissements seront demandés à la commission tourisme qui doit se réunir le 17 mai 2022 et le conseil municipal décide d'attendre le vote du conseil communautaire (prévu le 03/05/2022) pour se prononcer.

5. Déclarations d'intention d'aliéner

Il n'y a pas de déclaration d'intention d'aliéner à présenter.

6. Questions diverses

Madame Béatrice GAMBINO informe le conseil municipal être en attente de la date d'intervention d'ENEDIS pour l'alimentation électrique du panneau.

Madame Delphine TRONCI demande si une réunion d'adjoints est prévue.

Ce point sera déterminé en fonction des points à traiter.

Ainsi fait et délibéré.

La séance est levée à 20 heures 41.

Madame le Maire,
Claude CLEYET- MARREL.

Le secrétaire de séance,
Delphine TRONCI.

